



**SIDEL**

**COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 31 MARS 2022**

**Etaient présents :**

Patrice SUAREZ, Sébastien LANNES, Odile BORDES, Guillaume POLO, Alain MAGNAUT, Thierry MIRAILH, Pierrette LESCURE, Florence CHEBASSIER, Christian MANABERA, Pierre SCUDELLARO, Cornelis MIJNSBERGEN, René CARPENTIER, Jean-Yves DELACOSTE, Corinne QUEVILLY, Christiane PREVITALI, Max ROUMAT, Jérémy LAGARDE, Guillaume SALIDO, Nicole ARDOUIN, Pierre PELLEFIGUE, Danièle GUILBERT, Serge PIVETA, Francis BARELLA, Denis RICAUT, Michèle CASTELL-LLEVOT, Michel L'HER, Roland MARAGNON, Nadine LABORIE, Benjamin VERGNES, Maryse GOURGUES, Karine MONGE, Christophe TERNIER, Lionel POUTEAU.

**Etaient absents ou excusés :**

Sébastien BIASOLO, Jean-Jacques SANGALI, Elodie GIORDANO, Philippe STARCK, Véronique DE STEFANI, Sabah MERZAK, Brigitte LAURENTIE-ROUX, Eric LABORDE, Jean-Charles GUIRAUT, Dominique GONELLA, Jean-Claude MARTINELLI, Alexandra LEROY BACHELIER, Valérie MAUREL, Pétra FORZY, Karine JACKSON, David COLLEONI, Philippe BATTISTON, Alexandre RINSANT, Philippe LANCQUART, Yannick DELEMASURE, Antoine COURNOT, Alain FREZOULS, Denise GOULARD, Carole BELLIER, Murielle FAURE, Marie-Laure PEYRABELLE, Thierry BROQUA.

**A donné procuration :**

- Karine JACKSON à René CARPENTIER

Nombre de délégués présents : 33

Absents : 27

Patrice SUAREZ rappelle les règles de quorum en vigueur jusqu'au 31 juillet 2022 en vertu de la Loi Vigilance sanitaire (tiers des membres présents). Le quorum étant atteint, il ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour.

Jérémy LAGARDE est désigné Secrétaire de séance.

**Approbation du Compte rendu de la séance du 22 mars 2022**

Lecture est faite du compte rendu de la séance du 22 mars 2022.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 22 mars 2022.

## **Compte Administratif et Compte de Gestion 2021**

Nadine de GRENIER présente le Compte Administratif 2021 qui fait apparaître les résultats suivants :

### Investissement :

Dépenses	Réalisées :	47 039.76 €
	Restes à réaliser :	269 400.00 €
Recettes	Réalisées :	465 095.91 €
	Restes à réaliser :	19 000.00 €

### Fonctionnement :

Dépenses réalisées :	2 577 739.43 €
Recettes réalisées :	2 856 623.96 €

### Résultat de l'exercice

Investissement :	418 056.15 €
Fonctionnement :	278 884.53 €
Résultat global :	696 940.68 €

Ce compte administratif est conforme au compte de gestion tenu par Madame la Trésorière de Condom.

Le Président soumet au vote le compte de gestion, qui est approuvé à l'unanimité.

Patrice SUAREZ s'étant absenté, Sébastien LANNES, 1<sup>er</sup> Vice-Président, soumet au vote le Compte Administratif 2021.

Après en avoir délibéré, les membres présents, approuvent, à l'unanimité, le Compte Administratif 2021.

## **Affectation des résultats 2021**

Le Compte Administratif présente :

- Un déficit de fonctionnement de 121 923.29 € ;
- Un excédent de fonctionnement reporté de 400 807.82 € ;
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 278 884.53 €.**
- Un excédent d'investissement de 418 056.15 € ;
- Un déficit des restes à réaliser d'un montant de 250 400.00 € ;
- Soit un excédent de financement de 167 656.15 €.**

Le Président propose donc de reporter au budget primitif 2022 les résultats de la façon suivante :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 278 884.83 € au compte 002 des recettes de fonctionnement ;
- Affectation de l'excédent d'investissement d'un montant de 418 056.15 € au compte 001 des recettes d'investissement.

Cette proposition est soumise au vote et approuvée, à l'unanimité, par les membres présents.

## **Budget Primitif 2022**

Nadine de GRENIER présente le budget primitif 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement à hauteur de 3 874 543.00 € et en dépenses et en recettes de fonctionnement à hauteur de 2 806 768.53 € soit un budget total de **6 681 311.53 €**.

Le Président remercie Nadine de GRENIER pour le travail accompli et précise que ce budget inclut les augmentations auxquelles nous sommes tous confrontés et notamment celles concernant les énergies (électricité, carburant etc.).

Francis BARELLA demande à quoi correspondent les investissements qui font l'objet d'un recours à l'emprunt à hauteur de 2 860 000 €. Le Président répond qu'il s'agit du programme prévisionnel d'investissements élaboré par le bureau d'études pour l'acquisition notamment du matériel destiné à moderniser le service. Céline ADAM énumère la liste des investissements nécessaires à la mise en place du nouveau schéma de collecte et précise que les coûts estimés par le bureau d'études sont issus de prix réels mais en marge haute.

Sébastien LANNES demande si les dépenses afférentes à l'AMO sont prévues en investissement. Nadine de GRENIER répond que toutes les dépenses ont été prévues sur le même chapitre d'investissement et que le budget pourra faire l'objet d'une décision modificative si nécessaire.

Patrice SUAREZ soumet ensuite au vote le Budget Primitif 2022.

Après en avoir délibéré, les membres présents, approuvent, à la majorité avec une abstention, le budget primitif 2022.

## **Recours à l'emprunt**

Nadine de GRENIER rappelle que les prévisions budgétaires qui viennent d'être approuvées inclut une recette issue d'un recours à l'emprunt pour un montant de 2 860 000 €.

Elle rappelle que le Comité Syndical a décidé, lors de sa séance du 25 août 2020 de donner délégation au Président pour procéder à la réalisation d'emprunts pour un montant maximum annuel de 700 000 € destinés au financement des investissements prévus par le budget.

Compte tenu du montant de la recette d'investissement inscrite au compte 1641, la conclusion du ou des contrats d'emprunt(s) doit être approuvée par le Comité Syndical.

Le Président demande aux membres présents de se prononcer sur ce point.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président :

- A lancer une consultation auprès des organismes bancaires pour souscrire un ou plusieurs contrats de prêt d'un montant total maximum de 2 860 000 € ;
- A retenir la ou les offres de prêt(s) économiquement la ou les plus avantageuse(s) ;
- A conclure le ou les contrats d'emprunt(s) à l'issue de la mise en concurrence.

Patrice SUAREZ remercie les membres présents de la confiance qu'ils lui témoignent et indique qu'une décision collégiale sera prise pour retenir une offre parmi celles qui seront proposées.

Céline ADAM précise que les taux d'emprunt se situent actuellement aux alentours de 1.30% pour une durée de 20 ans et qu'il est judicieux de lancer la consultation au plus vite avant qu'ils soient frappés d'une augmentation.

Guillaume SALIDO demande s'il est prévu un seul emprunt qui englobera la totalité des dépenses ou si des différents prêts seront consentis en fonction du matériel.

Céline ADAM répond qu'il doit en effet y avoir plusieurs emprunts afin que les durées d'emprunt soient cohérentes avec les durées d'amortissement des biens financés (7 à 10 ans pour les véhicules et 20 ans pour l'installation des colonnes).

Jérémy LAGARDE indique qu'il pourrait être prévu un différé d'une à deux années afin de récupérer la TVA avant de commencer le remboursement de l'emprunt.

Céline ADAM répond qu'après négociations, il sera certainement possible de débloquer les fonds au fur et à mesure des besoins.

Guillaume SALIDO demande quel est le coût de l'assurance de l'emprunt. Nadine de GRENIER répond qu'aucune assurance n'est demandée par les organismes bancaires pour les emprunts consentis aux Collectivités.

Max ROUMAT précise que le taux en vigueur est de 1%. Le Président répond qu'il était effectivement à ce tarif les dernières années mais qu'une hausse est constatée ces dernières semaines.

### **Plan de formation 2022**

Nadine de GRENIER présente le plan de formation 2022. Elle indique que ce document fait état de toutes les formations professionnelles prévues au cours de l'année et notamment les formations obligatoires (FCO, CACES, etc.) dispensées par des organismes privés et générant un coût de l'ordre de 5 000.00 €. Cette dépense a été intégrée au BP 2022 précédemment exposé.

Outre les formations obligatoires, ce document exprime les besoins individuels issus de l'entretien annuel et intègre les formations prévues dans le cadre de la politique de prévention des risques mise en œuvre au sein des services depuis plusieurs années.

Nadine de GRENIER ajoute que ce plan de formation doit être soumis aux membres du Comité Technique du Centre de Gestion qui n'ont pas encore statué.

Patrice SUAREZ propose au Comité Syndical d'adopter ce document sous réserve de l'avis favorable émis par le Comité Technique du CDG du Gers.

Après en avoir délibéré, les membres présents approuvent, à l'unanimité, le plan de formation 2022 présenté et joint en annexe.

### **Questions diverses**

Pierrette LESCURE demande au Président s'il est possible qu'il présente un compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 28 mars dernier au Conseil Départemental sur la gestion des déchets. Le Président répond qu'en effet cette réunion, à laquelle il a participé, en présence du Préfet, du Président du Conseil Départemental, des responsables des Communautés de Communes, de TRIGONE, de CITEO et de l'ADEME avait pour objet de présenter un état des lieux et une analyse de la production des déchets au niveau départemental. Un bureau d'Etudes, retenu par TRIGONE, a fait le constat que la population gersoise génère trop de déchets ultimes (tout venant des déchèteries inclus) et qu'il y avait lieu de mettre en œuvre des actions pour diminuer de 20% les tonnages de la poubelle noire.

Actuellement les ordures ménagères sont constituées de déchets fermentescibles à hauteur de 30%. Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la réglementation imposera la suppression des produits fermentescibles dans les ordures destinées à l'enfouissement. La première piste qui a été évoquée pour atteindre cet objectif consiste bien sûr à développer davantage le compostage individuel et collectif. Une réunion doit avoir lieu avec TRIGONE prochainement pour mettre en œuvre des actions qui devront être validées par le Préfet.

Le Président informe les membres présents qu'au cours de cette réunion, il a évoqué la mise en place de la Tarification Incitative initiée par le SIDEL, sujet qui a suscité la curiosité de tous les autres SICTOM du département. Les résultats issus de la nouvelle organisation mise en œuvre au SIDEL sont attendus pour mettre en place une harmonisation du schéma de collecte sur tout le département. Le SIDEL va servir d'expérimentation afin d'harmoniser également la participation versée par les SICTOM à TRIGONE qui comprend aujourd'hui un forfait à l'habitant qui pourrait être supprimé au profit d'une participation à la tonne.

Pierrette LESCURE indique que la Tarification Incitative a été mise en place à Périgueux et que le Syndicat est actuellement en phase de test. Patrice SUAREZ répond qu'il a justement prévu de se rendre sur place avec ses équipes et que cette visite sera très instructive.

Pierrette LESCURE demande si un compte rendu de ce retour d'expérience pourra être fait. Le Président répond que cela sera fait lors de la prochaine réunion du Comité Syndical.

Jérémy LAGARDE demande si le projet de mise en place de caméras sur les points de regroupement a avancé. Patrice SUAREZ répond que Dominique GONELLA travaille sur ce projet afin de proposer aux Communes une commande groupée de matériel de vidéosurveillance. Il souhaite faire un point très prochainement avec Dominique GONELLA sur

l'avancement de ces travaux afin que toutes les communes puissent bénéficier de ce système lors des aménagements prévus dans le cadre de la modernisation du service.

Anaïs ARMENGOL informe les membres présents que les services postaux ont manifestement commis des erreurs lors de la distribution des livrets de communication destinés aux nouveaux arrivants et que certaines communes n'ont pas réceptionné les documents. Elle invite les communes concernées à la contacter directement pour récupérer les livrets. Anaïs ARMENGOL rappelle également que les sacs d'ordures ménagères et cabas de tri sélectif sont à disposition des communes dans les locaux du SIDEL et demande aux communes qui ne se sont pas encore présentées de prendre rendez-vous pour récupérer ce matériel.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée.

***Le Président, Patrice SUAREZ***

